

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue par courriel le 29 juin 2023, à laquelle sont présents :

Michel Demers, Geneviève Barrière, Nicholas Borne, Carole Imbeault, Lucas Haddad, Ray Khalil et Pierre Marchand, étant tous les administrateurs de la corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.

Participent également à la réunion :

- **Marc DeBlois, directeur général, CCSL**
- **Valérie Lachapelle, directrice des services administratifs, CCSL**
- **Eve-Marie Le Fort, avocate**

CA-2023-06-29/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel quel.

(Réf : 1.1)

CA-2023-06-29/002

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT 202204-01 AVEC GPL ASSURANCES INC. (GALLAGHER) POUR LE PROGRAMME D'ASSURANCES EXPLOITATION

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser la reconduction du contrat CCSL-202204-01 avec GPL assurances inc. pour le programme d'assurances de la corporation et la mise en œuvre du programme d'assurances exploitation de la Cité au montant maximal de 224 024\$ avant taxes; et

D'autoriser le directeur général à signer seul toute documentation nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

(Réf : 2.1)


Président

CA-2023-06-29/003

AUTORISATION D'ADJUDICATION DU CONTRAT
202305-03 POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES
MÉCANIQUES DE LA PLACE BELL À TOROMONT LTÉE

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET
APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser l'adjudication du contrat 202305-03 pour l'entretien et réparations des systèmes mécaniques de la Place Bell, à Industrie Toromont Ltée/CIMCO. Contrat d'une durée d'un (1) an renouvelable pour deux (2) périodes d'une année, pour un montant total potentiel de 685 110\$. Industrie Toromont Ltée/CIMCO ayant déposé la soumission conforme offrant le plus bas prix parmi les deux (2) soumissions déposées.

(Réf : 2.2)

CA-2023-06-29/004

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET
APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée lors de la dernière confirmation par courriel des décisions visées au point 2.

(Réf : 3.0)



Michel Demers, président
COPIE CONFORME
CA 29 juin 2023